

Nom

Prénom

Date de naissance

- Petite section
- Moyenne section
- Grande section

JOURNÉE SCOLAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/> Accueil de 7 h 30 à 8 h 30 : Après l'inscription, la fréquentation est libre					
Restauration					
<input type="checkbox"/> régulière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> occasionnelle					
menu au choix		<input type="checkbox"/> menu avec viande		<input type="checkbox"/> menu sans viande	
Accueil Soir 15 h 45 à 18 h 30					
<input type="checkbox"/> régulière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> occasionnelle					
<input type="checkbox"/> Accueil de 15 h 45 à 16 h 00 (seulement si vous avez un enfant en élémentaire)					

*Pour les enfants inscrits uniquement en restauration (sans Centre de loisirs), l'accueil a lieu à l'école maternelle jusqu'à 13 h 20.

MERCREDI APRÈS-MIDI

Au centre de loisirs	Je viens chercher mon enfant
<input type="checkbox"/> régulière	<input type="checkbox"/> Avant le goûter à 16 h 00
<input type="checkbox"/> occasionnelle	<input type="checkbox"/> Après le goûter de 17 h 00 à 18 h 30

DÉPART ACCOMPAGNÉ D'UN MINEUR

Je soussigné père, mère ou tuteur de

autorise mon enfant à quitter les activités, accompagné de l'enfant mineur :

et décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir.

Collégien, le :

Signature du responsable légal :

Pour signer «numériquement», nous vous demandons d'écrire en toutes lettres dans l'encadré ci-contre, la formule : « J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations transmises dans ce dossier » suivi du nom et prénom en toutes lettres.

MODIFICATIONS

Toute modification (inscription, annulation) **devra impérativement être effectuée au plus tard le vendredi jusqu'à 16 heures de la semaine précédant la prise en charge de votre enfant** auprès du service administratif, en mairie, ou par le biais des services en ligne dans l'espace 0-18 ans de www.mairie-de-collegien.fr.

Les animateurs et les enseignants ne sont en aucun cas chargés de prendre ces modifications.

En cas d'annulation pour raison médicale, merci de nous adresser le justificatif avant la fin du mois concerné.

Le premier jour d'absence en restauration ne pourra être déduit.

Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur du service restauration et des modalités d'annulation, ainsi que du règlement intérieur des activités municipales.

Collégien, le :

Pour acceptation, le responsable légal :

Pour signer «numériquement», nous vous demandons d'écrire en toutes lettres dans l'encadré ci-contre, la formule : « J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations transmises dans ce dossier » suivi du nom et prénom en toutes lettres.